

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants: 19

Pour: 19

Représentés : Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Patrimoine : convention relative à la mise en place d'un réseau de géopartenaires dans le cadre du Géoparc Terres d'Hérault

L'Hérault est pourvu d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche faisant l'objet d'une forte activité touristique. La valeur géologique de cette région est unanimement reconnue, que ce soit par des scientifiques, des associations ou des acteurs locaux. Ensemble, ils reconnaissent l'impératif de mieux comprendre, préserver et valoriser son patrimoine.

Le Conseil départemental de l'Hérault s'est engagé à porter le projet de Géoparc Terres d'Hérault en vue d'obtenir la reconnaissance « Géoparc mondial UNESCO ».

Le Géoparc Terres d'Hérault représente un périmètre de 2046 km², réparti sur 112 communes.

La dynamique du Géoparc Terres d'Hérault constitue l'opportunité de mobiliser les acteurs locaux autour des thématiques qu'il promeut et de favoriser des synergies entre eux. Le Géoparc rassemble et coordonne les actions entreprises par les institutions, permettant ainsi le déploiement conjoint de nouvelles initiatives visant à donner une signification accrue à l'identité de notre territoire.

Le Géoparc Terres d'Hérault s'engage ainsi à développer des partenariats solides et durables entre les différents acteurs locaux, qui sont investis dans la préservation et la promotion du patrimoine géologique exceptionnel de l'Hérault.

Il y a là une opportunité pour construire un solide réseau de partenaires, diversifié et riche de ses dimensions scientifique, environnementale, touristique et éducative. Cela concerne les EPCI, les syndicats mixtes, les gestionnaires Natura 2000, les opérateurs touristiques publics et privés, les musées, les gestionnaires de sites etc. comme le recommandent les experts de l'UNESCO dans l'accompagnement de la dynamique Géoparc.

Dans le prolongement de l'adoption de la Charte du Géoparc Terres d'Hérault, le Département de l'Hérault s'engage, en sa qualité de structure porteuse du Géoparc, à développer et animer un réseau de Géopartenaires mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

→ La présente convention expose les modalités du partenariat mis en place entre le Département de l'Hérault et chaque Géopartenaire, en affirmant leur engagement à se conformer aux prescriptions et principes énoncés par la Charte du Géoparc Terres d'Hérault.

→ Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec le Département de l'Hérault pour le Géoparc Terres d'Hérault, chaque structure est autorisée à présenter un ou plusieurs candidats au titre de géomédiateur.

Ces intervenants ont pour mission de mettre en œuvre des actions de médiation en lien avec les thématiques soutenues par le géoparc.

Le géopartenaire soumettant un géomédiateur s'engage à veiller au respect, par ce dernier, des dispositions énoncées dans cette fiche lors de l'exercice de ses activités. La structure s'oblige à fournir une liste exhaustive et nominative des géomédiateurs qu'elle souhaite faire habilitier.

En retour, le Géoparc Terres d'Hérault s'engage envers les géomédiateurs en assurant une meilleure visibilité sur le territoire et en les soutenant dans leurs démarches. Par ailleurs, l'obtention de ce statut permet d'intégrer un réseau qui rayonne nationalement et internationalement, notamment grâce à l'utilisation du label « Géoparc mondial UNESCO ».

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,
Jean ARCAS



Dépôt Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 02/04/2024
034-253403564-20240329-2024_29_03_13-DE